

HONORAIRES DE TRANSACTION

TARIFICATION DES PRESTATIONS DE L'AGENCE OUTREMER IMMOBILIER REUNION

COMMISSIONS DE TRANSACTION

VENTES DE BIENS IMMOBILIERS, Villas, Appartements, Terrains Nus, fonds de commerces.

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 50 000 €	Forfait de 5000 €
De 51 000 à 100 000 €	12%
De 101 000 à 180 000 €	11%
De 181 000 à 300 000 €	10%
De 301 000 à 480 000 €	9%
De 481 000 à 760 000 €	8%
Au-delà de 760 000 €	7%

Le montant des honoraires est à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire du mandat.

Le montant des honoraires peut être majoré en fonction des particularités et de la complexité du bien, de la complexité du projet de vente ainsi que de la durée estimée pour aboutir à la vente.

Pour les ventes en État Futur d'achèvement (VEFA) : Le promoteur fixe le montant des honoraires

COMMISSIONS DE LOCATION

Locations habitation	
Honoraires payés par le locataire	Honoraires payés par le propriétaire
<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de bail : 8€/m² Réalisation de l'état des lieux : 3 €/m² 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de bail : 8€/m² Réalisation de l'état des lieux : 6 €/m²

Honoraires de location locaux professionnels ou commerciaux

- 2 mois de loyer HT à charge du locataire

Tarification en date du 11/05/2018